

# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – MOTION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet	Date du dépôt	Heure du dépôt	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
25.011	03.02.2025	16h48	
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 20 février 2025			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le : .....			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

<b>Au nom du/des groupes : Vert-e-s</b>
<b>Titre : Subventionnement des abonnements de transports publics pour les personnes domicilié-e-s à La Chaux-de-Fonds</b>
<b>Contenu</b> <p>La mobilité douce est une des pierres angulaires de notre transition écologique. Encourager les enfants et jeunes adultes à adopter des habitudes de déplacement respectueuses de l'environnement dès leur plus jeune âge est essentiel pour garantir un avenir plus vert et plus responsable. De plus, faciliter l'accès aux transports publics pour les jeunes favorise leur autonomie et leur intégration sociale, tout en allégeant la charge financière des familles. Enfin, l'encouragement de l'utilisation des transports publics pour les adultes contribuerait aussi au report modal et à la qualité de vie en ville.</p> <p>De nombreuses communes du canton proposent déjà des réductions sur l'achat d'abonnements de transports publics, grâce aux possibilités offertes par la communauté tarifaire Onde Verte (abonnements de type Job abo), avec des subventionnements allant de 25 à 50% du tarif ordinaire. Les réductions, basées sur une ou deux zones, font également l'objet d'un forfait lorsque la personne doit acquérir un abonnement en dehors du rayon local (zone 20 pour La Chaux-de-Fonds).</p> <p>Nous demandons par conséquent au Conseil Communal d'étudier la possibilité de subventionner les abonnements de transports publics pour les enfants, jeunes et adultes domicilié-e-s sur le territoire communal.</p> <p>Cette motion se base en particulier sur les arguments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les transports publics sont une alternative écologique aux déplacements en voiture individuelle, réduisant les émissions de CO2 et la pollution atmosphérique.</li><li>• Encourager l'utilisation des transports publics dès le plus jeune âge contribue à ancrer des comportements responsables et durables.</li><li>• En subventionnant les abonnements, la commune montre son engagement envers l'éducation à la mobilité durable.</li><li>• Les jeunes, sensibilisés aux avantages des transports publics, sont plus enclins à les utiliser tout au long de leur vie adulte.</li><li>• Faciliter l'accès aux transports publics permet aux jeunes de se déplacer de manière autonome, favorisant ainsi leur indépendance et de participer à des activités culturelles, sportives et sociales, renforçant ainsi leur intégration dans la communauté. Pour les adultes, l'accès permet également de renforcer la participation en contribuant à désengorger les axes routiers à l'intérieur de la ville.</li><li>• La subvention des abonnements de transports publics constitue un soutien financier aux familles, allégeant le coût des déplacements quotidiens.</li><li>• Une plus grande utilisation des transports publics contribuerait à l'amélioration de la fréquence et de la desserte des lignes.</li><li>• Notre commune renforcerait son attractivité et sa volonté d'encourager la domiciliation.</li></ul> <p>Le Conseil général invite le Conseil communal à étudier cette proposition et à envisager les modalités pratiques et financières de sa mise en œuvre. Au niveau financier, nous proposons notamment de réfléchir au financement de la mesure par l'intermédiaire du fonds mobilité, ainsi que par une augmentation mesurée du coût du macaron urbain. Cette initiative, en plus de ses nombreux avantages environnementaux et sociaux, serait un signal fort de l'engagement de notre commune en faveur de la mobilité durable et de la population de La Chaux-de-Fonds.</p>

**Développement** (commentaire aux questions – *ne sera pas intégré à l'ordre du jour*) :

**Demande d'urgence** (par défaut, la réponse « **Non** » est retenue) : **Non**

**Auteur-e ou premier-ère signataire** : *prénom, nom* (obligatoire) : Michaël Voegtli

<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Laure Lalive Todeschini		
Nathalie Tissot		
Grégory Rochat		
Stefano Giamboni		
Line Voegtli Demarle		
François Perret		
Jean-Jacques Tritten		

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : [Chancellerie.communaleCHX@ne.ch](mailto:Chancellerie.communaleCHX@ne.ch)